

PARTICIPANTS : MEMBRES DE LA CLE

Structure représentée	Nom	Qualité	Présent	Absent
Collège des collectivités territoriales				
Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté	M. Eric OTERNAUD	Conseiller régional		X
Conseil départemental du Territoire de Belfort	M. Florian BOUQUET	Président		X
Conseil départemental du Doubs	M. Christian METHOT	Vice-président	X	
Conseil départemental de la Haute-Saône	Mme Marie-Claire FAIVRE	Vice-présidente		X
EPTB Saône et Doubs	M. Landry LEONARD	Président		X
PNR des Ballons des Vosges	M. Laurent SEGUIN	Président		X
Grand Belfort Communauté d'Agglomération (GBCA)	Mme Marie-France CEFIS	Maire de Valdoie (90) Vice-présidente de GBCA		X
	M. Philippe CHALLANT	Maire de Sermamagny (90) Vice-président de GBCA en charge de la politique de l'eau		X Pouvoir à M. CONTANTAKATOS
	M. Miltiade CONSTANTAKATOS	Maire de Frais (90) Conseiller de GBCA délégué à la GEMAPI	X	
	M. Stéphane GUYOD	Maire de Meroux-Moval (90) Vice-président de GBCA		X
	M. Michael JÄGER	Maire de Menoncourt (90) Conseiller communautaire de GBCA	X	
	M. Eric KOEBERLÉ	Maire de Bavilliers (90) Vice-président de GBCA		X
	M. Jean-Jacques DUPREZ	Maire de Lebetain (90) Vice-président de la CCST en charge de la GEMAPI et des politiques environnementales	X	
Communauté de communes du Sud Territoire (CCST)	M. Thierry MARCIAN	Maire de Fêche-l'Eglise (90) Vice-président de la CCST en charge de l'eau potable		X
	M. Jean RACINE	Maire de Recouvrance (90) Conseiller communautaire de la CCST	X	
	M. Jacky CHIPAUX	Maire de Chaux (90) Vice-président de la CCVS en charge des politiques environnementales et de la GEMAPI	X	
Communauté de communes des Vosges du sud (CCVS)	M. Eric PARROT	Maire Lachapelle-sous-Rougemont (90) Vice-président de la CCVS en charge de l'assainissement		X Pouvoir à M. CHIPAUX
	M. Jacques DEMANGEON	Maire de Saint-Maurice-Colombier (25) Conseiller communautaire de PMA délégué à la GEMAPI		X
Pays de Montbéliard Agglomération (PMA)	Mme Magali DUVERNOIS	Maire d'Exincourt (25) Vice-Présidente de PMA en charge de l'environnement et de la transition écologique		X
	M. Daniel GRANJON	Maire de Mathay (25) Vice-Président de PMA en charge de l'eau, l'assainissement et de la GEMAPI	X	
	M. Marc TIROLE	Maire de Dampierre-les-Bois (25) Conseiller communautaire de PMA		X
	Mme Pascale RAPP	Conseillère municipale de Coisevaux (70) Conseillère communautaire de la CCPH	X	
Communauté de communes du Pays d'Héricourt (CCPH)	M. Jean VALLEY	Maire de Champey (70) Vice-président de la CCPH	X	
	M. Vincent SCHIESSEL	Maire de Frédéric-Fontaine (70) Vice-président de la CCRC en charge de l'environnement		X
Syndicat des eaux de Giromagny	M. Hervé GRISEY	Représentant		X
Syndicat des eaux de Champagny	M. Michel CLAUDEL	Président	X	

Pôle métropolitain Nord Franche-Comté	M. Jean-Luc ANDERHUEBER	Vice-président	X
Collège des usagers			
Chambre de commerce et d'industrie (CCI) de Bourgogne Franche-Comté		M. le Président ou son représentant	X
Chambre des métiers et de l'artisanat (CMA) de Bourgogne Franche-Comté		M. le Président ou son représentant	X
Chambre d'agriculture Doubs-Territoire de Belfort (CIA 25/90)		M. le Président ou son représentant	X
Chambre d'agriculture 70 (CA 70)		M. le Président ou son représentant	X
Interbio Franche-Comté		M. le Président ou son représentant	X
Union des industries et des métiers de la métallurgie (UIMM)		M. le Président ou son représentant	X
Fédération pour la Pêche et la protection des milieux aquatiques (FDPPMA) 90	M. Serge PHILEMON	Président	X
France Nature Environnement (FNE) 90	M. Gérard GROUBATCH	Président	X Pouvoir à la FDAAPPMA 90
Union fédérale des consommateurs (UFC) Que choisir 90	M. Gilbert PERNEY	Président	X
Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF)		M. le Président ou son représentant	X
Union Régionale des intérêts Aquatiques et Piscicoles (URIAP)		Mme la Présidente ou son représentant	X
Conservatoire des espaces naturels (CEN) de Franche-Comté		Mme la Présidente ou son représentant	X
Agence de développement et d'urbanisme du Pays de Montbéliard (ADU-PM)	Mme Elisabeth SCHMITT	Chargée d'études	X
Collège des services de l'Etat			
Préfecture du Territoire de Belfort	M. Raphaël SODINI	Préfet	X Pouvoir à la DDT 90
DREAL Bourgogne Franche-Comté	Mme Elodie RECCHIA	Hydrogéologue	X
DDT du Territoire de Belfort	M. Olivier CHAPPAZ	Directeur départemental des territoires	X
DDT du Doubs		M. le Directeur ou son représentant	X
DDT de la Haute-Saône		M. le Directeur ou son représentant	X
Agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse (AERMC)		M. le Directeur ou son représentant	X
DREAL Bourgogne Franche-Comté - Unité départementale 90/25		M. le responsable	X
Office français pour la biodiversité (OFB)		M. le Directeur ou son représentant	X
Agence régionale de santé (ARS)	M. Simon BELLEC	Responsable de l'Unité Territoriale Interdépartementale Santé Environnement Nord Franche-Comté (UTSE NFC)	X
Voies navigables de France (VNF)		M. le Directeur ou son représentant	X
Office national des forêts (ONF)		M. le Directeur ou son représentant	X
Membres associés			
République et canton du Jura		M. le ministre ou son représentant	X
CLE du SAGE Largue	M. Nicolas FAESSEL	Animateur SAGE	X

Etaient également présents :

Structure	Nom	Qualité
Grand Belfort Communauté d'agglomération	M. Antoine BURRIER	Directeur Eau et environnement
Communauté de communes du Sud Territoire	Mme Amélie SPENLIHAUER	Chargée de mission GEMAPI
	Mme Justine CAGNANT	Technicienne GEMAPI
EPTB Saône & Doubs	Mme Florence CARONE	Responsable du Pôle Doubs
	Mme Hélène LAMBERT	Animatrice SAGE Allan
	M. Adrien PERRY	Animateur PAPI Allan
Département du Doubs	M. Thomas DAUDEY	Développeur
Pays de Montbéliard Agglomération	M. Cyril EGLOFF	Chargé de mission GEMAPI
	M. Anthony GROFFOD	Gestionnaire des espaces naturels
Communauté de communes des Vosges du Sud	M. Yann FINKLER	Chargé de mission GEMAPI
Direction départementale des territoires du Territoire de Belfort (DDT 90)	Mme Esther KNEISKY	Chargée de mission politique de l'eau
Département du Territoire de Belfort (CD 90)	Mme Mathilde TALHOUARN	Chargée de mission eau
Commune de Nommay	M. Thierry BOILLLOT	Maire

Support de présentation :

https://www.gesteau.fr/sites/default/files/gesteau/content_files/document/20240618_SAGEAllan_CLE_pres.pdf

DEROULEMENT DE LA REUNION

M. CONSTANTAKATOS (Président de la CLE) préside la séance. Il remercie les participants, ainsi que la commune de Nommay pour la mise à disposition de la salle.

Il présente l'ordre du jour de la réunion :

1. Présentation des travaux de renaturation de la Savoureuse à Nommay par Pays de Montbéliard Agglomération
2. Points divers

1. PRÉSENTATION DES TRAVAUX DE RENATURATION DE LA SAVOUREUSE À NOMMAY PAR PAYS DE MONTBÉLIARD AGGLOMÉRATION

(Diapositives 3 à 23 du support de présentation)

M. EGLOFF présente ces travaux de restauration écologique dont le point de départ est une problématique de gestion de digues. Le système d'endiguement de PMA a été construit après la crue de 1990. Deux digues (PL1 et PL2) sont présentes sur la commune de Nommay. Elles sont efficaces jusqu'à une crue d'occurrence cinquantennale (Q50), mais peuvent être problématiques pour une Q100.

Ces digues ont été construites en 2000 et consolidées par enrochements en 2005-2007. Une étude récente met en évidence un affouillement sur 1 à 2 mètres, et en conséquence un risque que la digue s'effondre dans le cours d'eau. Plusieurs solutions ont été proposées, conduisant à une artificialisation de la rivière au droit des digues. Une autre alternative a été préférée, consistant à restaurer la rivière à l'amont pour réduire le besoin de consolidation.

Le foncier nécessaire appartenant à la commune de Nommay et à PMA, le projet a pu être construit rapidement (3 ans). Par ailleurs, le terrain présentait peu d'enjeux (forêt banale, pas d'usage hormis une prise d'eau pour la défense incendie de l'entreprise MBE).

Les travaux ont consisté en un décaissement de 60 à 100 mètres de large pour recréer la bande active historique, ainsi qu'une rehausse du fond du lit de 80 cm. L'ancien lit a été totalement remblayé. Les anciens sédiments déposés par la rivière étaient encore présents sur le site, ce qui a favorisé la reprise d'un fonctionnement plus naturel (lit mobile). Les matériaux décaissés ont été réemployés sur place. Comme ils contiennent des polluants, ils n'auraient pu être exportés que comme déchets dangereux. Leur réutilisation n'aggrave pas le risque de transfert de polluant. Les terres contenant des espèces exotiques envahissantes ont été enfouies à plusieurs mètres de profondeur. Cela n'exclut pas toute possibilité de reprise. La prise d'eau pour la défense incendie a été remplacée par une bêche dont la contenance permet de répondre aux exigences réglementaires en la matière.

Quelques mois après la fin des travaux, les résultats peuvent être constatés. La rivière a retrouvé une mobilité intéressante et déborde à présent plusieurs fois par an dans sa plaine d'inondation.

M. CHIPAUX s'interroge sur l'impact des inondations sur l'entreprise MBR. M. EGLOFF explique que l'entreprise est située en hauteur et est donc totalement protégée des inondations.

M. CHAPPAZ demande si la rivière peut reprendre son ancien lit en cas de crue importante. M. EGLOFF répond que non, puisque l'ancien lit était perché. De plus, des boutures de saule ont été implantées pour permettre de contenir le nouveau lit.

M. CHIPAUX s'interroge sur les impacts des travaux sur la faune piscicole. M. EGLOFF indique qu'une pêche de sauvegarde a été réalisée avant les travaux. Le site restauré est bien plus riche en habitats diversifiés, ce qui est de bon augure pour l'installation de nombreuses espèces. Il précise que des suivis ont été prescrits dans le cadre de l'APPB ; une cartographie des habitats sera à refaire.

M. BURRIER demande quelle a été la procédure réglementaire appliquée au projet. M. EGLOFF répond que le projet relevait de la rubrique 3.3.5.0, le projet a pu être instruit rapidement (en deux mois).

M. BURRIER demande comment l'incision de la rivière peut être maîtrisée. M. EGLOFF indique que des semelles de fond permettent de stabiliser l'incision. Mme SCHMITT se demande si les semelles de fond peuvent se retrouver neutralisées si le lit venait à se déplacer à côté des semelles. M. EGLOFF convient que cela est possible, mais que la présence de plusieurs de ces seuils limite le risque. De plus, un suivi sera réalisé pendant au moins 5 ans.

M. METHOT demande si un suivi des températures avant/après projet est prévu. M. EGLOFF répond que non, mais qu'un réseau de suivi de la thermie est prévu à l'échelle de PMA. M. METHOT rapporte une expérience sur le Dessoubre grâce à laquelle quelques degrés ont pu être gagnés sur la température de l'eau.

M. CHIPAUX se demande si les travaux sont reproductibles sur d'autres secteurs. M. EGLOFF répond que le concept pourrait être reproduit à l'amont, toutefois le contexte y est moins favorable car les terrains ne sont pas propriétés de la commune.

M. BELLEC attire l'attention sur le terme de « pollution » des sédiments, les substances étant probablement imputables au fonds géochimique. Il trouve le projet intéressant, en lien avec l'approche « une seule santé » selon laquelle prendre soin de l'environnement revient à prendre soin de la santé humaine. M. EGLOFF ajoute qu'il s'agit du premier projet GEMA + PI développé par PMA.

M. CHAPPAZ trouve l'approche intéressante. Elle pourrait être développée dans le cadre du PAPI.

M. CONSTANTAKATOS appuie sur l'intérêt de ces partages d'expérience.

Mme SCHMITT demande si les travaux ont eu une incidence sur le PPRI en cours de révision. M. CHAPPAZ répond que les modélisations hydrauliques ont été réalisées à partir de l'ancien lit. M. EGLOFF indique que les travaux ne changent rien sur le risque inondation sur la commune. Toutes les zones urbanisées sont protégées par des digues. Il avait été envisagé de reculer les digues mais il y a trop d'enjeux en présence.

M. CHIPAUX demande quelles ont été les réactions des particuliers. M. EGLOFF répond que tout s'est bien passé, les échanges avec la Commune ont été constructifs. M. BOILLOT ajoute que le chantier était propre, ce qui a facilité son acceptation, de même que la prise en compte des remarques. Les riverains pouvaient s'adresser en mairie, des réponses leur étaient apportées.

M. CHAPPAZ demande comment a été gérée la renouée. M. EGLOFF indique que certains secteurs traités par criblage uniquement, la renouée repart ; sur les secteurs où elle est enfouie, l'idée est que la végétation (saules...) lui fasse concurrence.

2. POINTS DIVERS

○ **Assises locales de l'eau**

(Diapositive 25 du support de présentation)

M. CHAPPAZ rappelle le contexte des Assises locales de l'eau, organisées à l'initiative du préfet du Territoire de Belfort. Nées du constat qu'en-dehors des membres de la CLE, les citoyens n'ont pas connaissance des enjeux de l'eau, ces assises ont pour objectif d'aller à la rencontre de ceux qui ont envie afin d'échanger et de créer une culture commune autour des enjeux de l'eau. Les ateliers ont été reportés au mois de septembre, en conséquence de la période de réserve électorale.

○ **Avancement des études globales**

(Diapositives 26 et 27 du support de présentation)

- Etude de gouvernance du bassin de l'Allan

M. CONSTANTAKATOS explique que le préfet du Territoire de Belfort a rencontré les Présidents des 6 EPCI concernés. Une seule possibilité d'organisation ressort de ces discussions. Une réunion est prévue le 27 juin pour recueillir un accord de principe sur ce scénario.

M. CHAPPAZ rappelle les objectifs de l'étude de gouvernance. Le souhait aurait été d'aller vers une structure type « EPAGE » mais un consensus se dessine à présent vers le maintien de l'EPTB S&D, avec un principe de missions communes et des missions « à la carte ».

M. CONSTANTAKATOS ajoute que, bien que le résultat ne soit pas celui escompté, il faut avancer avec réalisme. L'essentiel est de commencer à travailler ensemble.

- Etude stratégique pour la sécurisation en eau potable du Nord Franche-Comté

Mme LAMBERT informe la CLE qu'une nouvelle consultation est en cours jusqu'au 1er juillet.

○ **Gestion des métabolites de pesticides**

(Diapositive 28 du support de présentation)

M. BELLEC explique que 3 captages du département 90 sont concernés par la présence chronique d'un métabolite de pesticides. Une actualisation des données toxicologiques a conduit à déclasser ce métabolite comme « non pertinent ». Toutefois les collectivités concernées travaillent sur des approches curatives et préventives : interconnexions sur Grand Belfort, démarche l'Eau d'ici déployée à l'échelle de la CCST. Les collectivités sont encouragées à poursuivre ces démarches, ce d'autant qu'une ré-évaluation toxicologique doit être faite au niveau européen, et qu'il n'est pas impossible que la substance soit à nouveau classée comme pertinente. Si tel était le cas, le régime dérogatoire pourrait être réactivé.

M. CHAPPAZ demande quels sont les niveaux de contamination actuellement constatés. M. BELLEC indique que la concentration mesurée se situe entre 0,1 et 0,3 µg/l et ne fluctue pas. Aussi, bien que le pesticide ne soit plus employé, on ne sait pas quand la qualité de l'eau pourrait s'améliorer.

Sur une question de M. PERNEY, M. BELLEC précise que ce métabolite est très difficile à traiter.

Mme SCHMITT demande si d'autres captages du SAGE sont concernés. M. BELLEC indique que d'autres métabolites commencent à être détectés. M. PERNEY demande si les captages sont suffisamment protégés. M. BELLEC répond qu'à ces fins une redéfinition des zones de sauvegarde, plus fine, pourrait être proposée.

MM. CHAPPAZ et BELLEC pointent l'intérêt de la démarche L'Eau d'ici, qui permet une reconquête durable de la qualité de la ressource sans actionner le levier réglementaire.

- **Agenda**

(Diapositive 29 du support de présentation)

Les prochaines dates des réunions de la CLE sont rappelées.

Le Président de séance remercie les participants et clôt la séance. Il invite les personnes intéressées à suivre la visite proposée par PMA, sur le site restauré de la Savoureuse.